

DIPLOME DE OFFICIER CHEF de QUART PASSERELLE

Dates à Nantes : 1- OCQP de septembre à février

Plan de formation :

Conditions d'admission à l'entrée de formation :

Formation	Conditions d'admission	Contenu de la formation	Référence réglementaire
Officier Chef de Quart Passerelle (OCQP)	- Aptitude médicale à jour - Etre titulaire du probatoire de l'OCQP ou d'une attestation de MAN et d'un OCQM ou du BTS PGEM	Module P1-3 – Navigation au niveau opérationnel (248 h) Module P2-3 – Manutention et arrimage de la cargaison au niveau opérationnel (84 h) Module P3-3 – Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord au niveau opérationnel (34 h) Module NP-3 – National Pont au niveau opérationnel (80 h) Epreuves finales écrites (11h30) Total OCQP sans formations spécifiques : 457.5h ECDIS (40 h) ERM/BRM (30h) Agent de sûreté du navire (21 h) Certificat de formation de base aux opérations liées à la cargaison des navires-citernes pour gaz liquéfiés (18 h) Certificat de formation de base aux opérations liées à la cargaison des pétroliers et des navires-citernes pour produits chimiques (18 h) Revalidation CGO (7 h) Recyclage CFBS (16h) Recyclage CQALI (8 h) Recyclage CAEERS (8 h) Formation pour le personnel servant à bord des navires à passagers (17.5 h) Total des formations spécifiques : 183.5h Total OCQP et formations spécifiques : 641.5h	Arrêté du 22 décembre 2015 relatif à la délivrance du brevet d'officier chef de quart passerelle

Coût de la formation : Tarifs sur demande

Coût pris en charge par le **Conseil Régional des Pays de la Loire et le Fonds Social Européen**, pour les demandeurs d'emploi.

Rémunération des stagiaires :

- Les demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocation Pôle Emploi peuvent obtenir une allocation de retour à l'emploi par la formation. Veuillez consulter votre conseiller « Pôle Emploi » **AVANT** l'entrée en stage.
- Les demandeurs d'emploi n'ayant pas de droit aux allocations chômage, peuvent bénéficier d'une rémunération Région.
- Les candidats non demandeurs d'emploi devront apporter la preuve de la prise en charge du coût de la formation soit par leur entreprise, soit par un Transition Pro.

Référence réglementaire : code STCW, tableau A-II/2

Prérogatives du brevet :

Fonctions de second capitaine et capitaine à bord de tout navire armé au commerce d'une jauge brute égale ou inférieure à 3000 UMS à plus de 200 milles des côtes.

Moyens pédagogiques mis en œuvre : [« Descriptif des sites de formation »](#)

Objectifs de la formation :

Maîtriser les règles de conduite du navire,
Manœuvrer son navire dans toutes les circonstances en toute sécurité,
Maîtriser la langue anglaise courante et technique,
Savoir rédiger un rapport de mer en termes juridiques,
Connaître les bases du droit et de l'économie maritimes,
Connaître les questions relatives à l'exploitation du navire à sa stabilité et lui assurer un bon état de navigabilité,
Assurer la sécurité du navire, de l'équipage et des passagers et/ou de la cargaison,
Maîtriser les règles en matière de contentieux,
Respecter la réglementation relative à la protection du milieu marin.

Durées de la formation avec les examens :

- OCQP : 641.5 heures